



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Protection des militants kurdes

Question écrite n° 13215

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge M. le ministre de l'intérieur sur la protection des militants politiques et associatifs kurdes sur le territoire français, estimant que le contexte géopolitique en Syrie et en Turquie entraîne des répercussions en France. En effet, le 13 janvier 2026, le gouvernement syrien s'est livré à une offensive de grande ampleur contre l'administration autonome du Nord et de l'Est de la Syrie, faisant près de mille morts dans les rangs kurdes. Le 3 février 2026, le gouvernement turc a lancé une opération policière historique en procédant à l'arrestation de 96 personnes. Il s'agit de militants socialistes, syndicalistes, féministes, des journalistes, des artistes, etc. Or le 22 janvier 2026, lors d'un rassemblement dont l'objectif était de dénoncer les violences commises contre le peuple Kurde à Anvers, six personnes ont été blessées dont deux grièvement dans une attaque au couteau à Anvers. Cette attaque s'inscrit dans une longue série d'attaques ciblées contre des militants politiques et associatifs kurdes que nous avons connues en France. Le 10 janvier 2013, Fidan Dogan, Sakine Cansiz et Leyla Söylemez étaient assassinées en plein cœur de Paris. Le 23 décembre 2022, Mir Perwer, Abdulrahman Kizil et Emine Kara étaient à leur tour assassinées froidement en plein Paris. Le 2 juin 2025, avec le député Thomas Portes, Mme la députée signait une proposition de résolution demandant la levée du secret défense concernant l'assassinat du 10 janvier 2013. Les militants kurdes sont ciblés en Europe et en France. Ce contexte de violences à l'encontre des militants kurdes nécessite une grande vigilance de la France. Ainsi, en décembre 2013, un incendie criminel contre le centre culturel kurde de Mulhouse avait été déjoué. En avril 2021 à Lyon, on déplorait une agression à coup de barre de fer d'un local associatif du conseil démocratique kurde en France. En juin 2021, lors d'une manifestation à Lyon, des militants kurdes ont été agressés. En mars 2023, une personne s'introduisait au centre culturel kurde Ahmet Kaya et profanait les portraits des militants kurdes assassinés en décembre 2022. En avril 2024, trois militants kurdes étaient arrêtés en Turquie après leur expulsion de France. En novembre 2024, lors d'un rassemblement à Mulhouse, des nationalistes turques ont perturbé une manifestation kurde. En février 2025 une trentaine de militants d'extrême droite ont attaqué l'organisation Young Struggle avec des coup de couteau, blessant l'un des syndicalistes assistant à la projection organisée par Young Struggle. La protection des militantes et militants est un devoir moral, d'autant que nombre d'entre elles et eux se trouvaient en première ligne dans la lutte contre Daesh. Mme la députée demande à M. le ministre quels moyens supplémentaires sont alloués à la protection des lieux abritant des associations et collectifs soutenant le peuple kurde en France. Elle lui demande quelles actions sont menées pour faire taire les appels à la haine et à la violence contre les résidents kurdes et leurs soutiens. Enfin, elle lui demande quelles démarches sont entreprises auprès des gouvernements turc et syrien pour garantir le respect des libertés fondamentales des militants kurdes détenus par ces pays.

Données clés

Auteur : [Mme Nadège Abomangoli](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13215

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1586